



BOULANGERIES - PATISSERIES ARTISANALES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



SALARIÉS DES BOULANGERIES ET PATISSERIES ARTISANALES

**Ne restez plus seuls, adhérez au
premier syndicat de France !**

Entreprises de moins de 11 salariés

La CFDT pour vous et à vos côtés

La CFDT représente et soutient un peu plus de 138 000 salariés des boulangeries artisanales au niveau national. La CFDT négocie des accords, défend vos intérêts et apporte des évolutions dans différents domaines comme :

- Vos augmentations de salaires : chaque année, les organisations syndicales, dont la CFDT, négocient avec des employeurs des augmentations de salaires. Vos employeurs devront appliquer ces augmentations dans vos entreprises.
- Votre santé et votre prévoyance : le régime de santé et de prévoyance de votre profession est l'un des plus performants. Des actions de prévention sont mises en place régulièrement par rapport à votre activité (dépistage dentaire, diabète et suivi cardiovasculaire, troubles du sommeil...) afin de prévenir et d'améliorer votre quotidien.
- Votre parcours professionnel en le valorisant.
- Vos droits, en améliorant vos acquis et proposant de nouveaux sujets dans l'intérêt collectif et individuel.

Pourquoi choisir la CFDT ?

- À la CFDT, c'est l'adhérent qui propose des idées : chaque adhérent trouve sa place. Un point de vue n'est jamais imposé. Nous débattons pour proposer la meilleure solution à chaque situation.
- À la CFDT, nous allons au bout de chaque négociation. Nous acceptons la confrontation, pour défendre nos positions, pour ne pas laisser de décisions être prises sans nous.
- À la CFDT, notre réseau d'adhérents, issus de toutes les filières et tous les métiers, nous permet d'être réactifs. Il nous apporte l'expertise et la maîtrise des dossiers, quel que soit votre métier.
- À la CFDT, chacun peut trouver et choisir un accompagnement individuel ou collectif : être écouté, respecté et accompagné.
- À la CFDT, la proximité est notre priorité. Nous voulons être proches de ceux que nous représentons pour répondre à leurs préoccupations.



AVEC VOUS PARTOUT ET TOUT LE TEMPS



1^{er} SYNDICAT EN FRANCE

Premier grâce à vous,
engagé avec vous
MERCI

La CFDT est le premier syndicat avec plus de 600 000 adhérents dont 51,2% de femmes et 48,8% d'hommes. **La CFDT** est le syndicat où l'adhérent a des droits. Le droit d'être écouté, respecté, informé, défendu gratuitement en cas de problème.

La CFDT n'est ni de gauche ni de droite, elle est du côté des salariés. Son premier objectif est d'obtenir des droits nouveaux pour les salariés.

La CFDT est un syndicat pragmatique qui préfère trouver des solutions par le dialogue, mais n'hésite pas à se mobiliser.

La CFDT est un syndicat laïc qui respecte toutes les croyances religieuses ou philosophiques tant qu'elles ne conduisent pas à la haine.

La CFDT sait que le monde change, qu'il faut en permanence mettre à jour les revendications pour faire face aux évolutions du marché du travail.

Indépendance Émancipation
LES VALEURS CFDT
Démocratie Autonomie Solidarité

Adhérer à la CFDT c'est bénéficier :

- D'un interlocuteur dédié, votre responsable de branche professionnelle.
- De "Réponse à la carte", service d'information et de conseil personnalisé par téléphone et mail, 6 jours sur 7.
- D'un accès à la CNAS (Caisse Nationale d'Action Syndicale), exclusive à la CFDT, qui apporte un soutien juridique, une assurance vie professionnelle, une assurance syndicale.
- D'un organisme de formation agréé, le CEFA.
- D'une revue trimestrielle des adhérents.

Bonne nouvelle :

Vous avez maintenant droit à des réductions pour vos loisirs et vos vacances ! Grâce à PROXIMEO, plateforme Internet et appli mobile, vous bénéficiez d'offres avantageuses (jusqu'à -70%) en matière de voyages, de culture, de sports, de loisirs, ainsi que des chèques vacances.

La CFDT, avec les partenaires sociaux et les entreprises de proximité, a décidé de mettre ce dispositif en place pour vous, salariés, ainsi que pour les chefs d'entreprise de l'artisanat.

<http://www.proximeo-france.fr/>

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)		☐ M. ☐ Mme	
Nom			
Prénom		adhère à la CFDT	
(Nom de naissance)			
Date de naissance			
Coordonnées personnelles			
N° et voie			
Complément adresse			
Code postal		Ville	
Portable personnel		Fixe	
Mél personnel		@	
Informations professionnelles			
Nom de l'établissement ou de l'entreprise			
Adresse			
Code postal		Ville (cedex)	
Profession / Métier			
Situation		☐ Salarié de droit privé	
		☐ Agent de droit public	
		☐ Demandeur d'emploi	
		☐ Retraité	
		☐ Indépendant	
		☐ Autre :	
Salarié du privé		☐ Ouvrier	
		☐ Employé	
		☐ Technicien	
		☐ Cadre	
		☐ Agent de maîtrise	
Salarié du public			
Type de fonction publique		☐ État	
		☐ Territoriale	
		☐ Hospitalière	
Catégorie		☐ A ☐ B ☐ C	
Statut de l'agent		☐ Titulaire	
		☐ Contractuel	
Corps/Cadre d'emploi			
Temps de travail		☐ Complet	
		☐ Temps partiel : ... %	
Pour le calcul de la cotisation			
Rémunération nette imposable			
		€	
La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.			
Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :			
12 000 € / 12 = 1 000 € x 0,75 % = 7,5 € par mois			
L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).			
La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 % .			
Date			
Signature de l'adhérent			

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique de mandat

(à compléter par le syndicat)

Type de paiement

Récurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER: CFDT

ICS: FR88ZZZ254894

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à :

Signature

Le:

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement.

Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.



FGA



47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19
Téléphone : 01.56.41.50.50 - **Télécopie** : 01.56.41.50.30
Email : fga@cfdt.fr

Pour adhérer, flashez !

